



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

*L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Odette DESGIGOT, vice-Présidente.*

Présents : Odette DESGIGOT, Sabine ARPINO, Nathalie CHANTEUX, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Daniel SPIRHZANZL, Christiane PECH, Sarine VELLA, Maurice BERNARD, Alain GASPARIINI, Christian RIZZARDI, Françoise CHAVANT.

Procurations : M. le Président Guillaume CARASSIO donne pouvoir à Frédérique CHANAL

Absentes excusées : Guillaume CARASSIO

Absents : Damien FOSSA, Céline GRANGE,

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 24 avril 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15
Présents :	12
Procurations :	01
Votants :	13

**Votes exprimés**

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2026

**2026\_16\_DEL**

**Objet : Délibération de principe : recrutement d'agents en remplacement**

**Vu** l'article L.332-13 du code général de la fonction publique (CGFP),

**Considérant** que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il convient de prendre une délibération de principe autorisant Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP,

**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions, leur expérience et leur profil.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE : sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*